



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 34365

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une étude américaine dont l'objectif est de déterminer si les mesures nocturnes pourraient être épargnées aux patients considérés à faible risque dans la soirée. À l'hôpital, les signes vitaux des patients sont mesurés le jour comme la nuit. Cette pratique permet de détecter précocement un état de santé qui se détériore. Cependant, dans la plupart des cas, les multiples réveils nocturnes suscitent non seulement un stress pour les patients, mais, ils ont aussi un effet délétère sur la santé. La fragmentation du sommeil des patients hospitalisés a été associée à l'hypertension et à la survenue plus fréquente de délires. L'étude de cohorte prospective a été menée sur 550 lits d'un même centre entre le 4 novembre 2008 et le 31 août 2011. En tout, 54 096 patients ont été enrôlés dans l'étude, représentant 182 828 patients-jours d'hospitalisation et 1699 effets secondaires. Les participants avaient 56 ans en moyenne (40 à 68 ans) et 43 % étaient des hommes. Les résultats suggèrent qu'il est possible d'abaisser la fréquence des mesures nocturnes des signes vitaux des patients à faible risque, ce qui pourrait fortement améliorer leur sommeil. En plus d'avoir un impact négatif sur la santé et sur le moral des patients pendant l'hospitalisation, le manque de sommeil pourrait être un paramètre important du syndrome post-hôpital : un *stress* induit par la prise en charge hospitalière qui est une cause de réadmission dans les 30 jours notent les auteurs. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur les résultats de cette étude.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34365

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7954

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)